

Règlement

.....

LE REPAS AU SELF-SERVICE COMPREND :

- 1 entrée au choix,
- 1 légume ou 1 féculent au choix,
- 1 viande ou 1 poisson au choix,
- 1 fromage au choix,
- 1 dessert au choix.

Cette composition constitue un tout.

LA CARTE D'UTILISATEUR (validité UN AN de date à date)

Cette carte est individuelle, nominative, avec photo.
Elle permet de justifier de la qualité d'utilisateur du restaurant et également d'accéder aux tarifs dégressifs selon les modalités du quotient familial ou individuel.
Dans le cas contraire, c'est le tarif "passager" qui est appliqué.

MODALITES DE REGLEMENT DES REPAS :

Le règlement des repas est perçu à la caisse du restaurant.

OUVERTURE DU RESTAURANT :

Du lundi au vendredi, service assuré entre 11 h 45 et 13 h 00.

Tableau des Tarifs Année 2020

.....

➤ LA CARTE D'UTILISATEUR

Validité UN AN de date à date : 27.30 €

➤ CELIBATAIRES

- Moins de 968 €.....7.05 €
- De 969 € à 1 713 €.....8.60 €
- Plus de 1 713 € ou sans justification de revenus.....10.90 €

➤ QUOTIENT FAMILIAL

- Moins de 251 €..... 7.05 €
- De 252 € à 855 €.....8.60 €
- Plus de 855 € ou sans justification de revenus.....10.90 €

➤ PASSAGER OCCASIONNEL OU SANS CARTE D'UTILISATEUR :

Le tarif du repas est fixé à : 13.40 €

REFERENCE POUR LE CALCUL DU QUOTIENT :

Moyenne mensuelle des revenus déclarés à l'administration des impôts pour l'année 2019.

ATTRIBUTION DES PARTS :

- ménage2 parts
- pour le cas où il n'y a qu'un seul parent2 parts
- pour chaque enfant à charge $\frac{1}{2}$ part
- + $\frac{1}{2}$ part au 3^{ème} enfant
- + $\frac{1}{2}$ part s'il y a un enfant handicapé.

ETUDIANTS :

Le tarif du repas peut être déterminé selon le quotient familial si l'étudiant est rattaché à la déclaration familiale de revenus. Le tarif peut être aussi déterminé selon le revenu de l'étudiant si celui-ci établit une déclaration séparée.

Pour la constitution des dossiers de quotient et l'établissement de la carte d'utilisateur, veuillez vous adresser au :

Restaurant Municipal

"Comtes de Forez"

(pendant les heures d'ouverture du restaurant)
muni de la déclaration des revenus de l'année 2018.

ACCUEIL :

Du lundi au vendredi, entre 11h45 et 13h00.

I.P.N.S.



Régie Municipale des Restaurants

- * Restaurants Scolaires
- * Restaurant du Foyer Résidence
- * Restaurant Municipal " Comtes de Forez "

Parc des Comtes de Forez

42600 MONTBRISON

Tél. 04 77 96 07 77

Fax 04 77 96 01 40

RESTAURANT MUNICIPAL

"COMTES DE FOREZ"